



LISTE ROUGE des POISSONS D'EAU DOUCE de NORMANDIE



2026



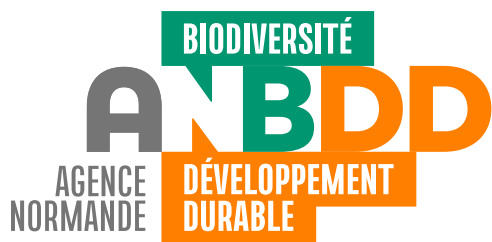
Liste rouge régionale réalisée selon la
méthodologie et la démarche de l'UICN



ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE
NORMANDIE

Réalisation de la liste rouge régionale et partenaires

Coordination et animation du projet :



Pré-évaluation et rédaction de la liste rouge : Geoffrey BAILLEUL - Cyrielle GOUR-HERUBEL

Traitements statistiques et analyses cartographiques : Geoffrey BAILLEUL

Groupe de travail interne à l'Association régionale : Germain SANSON - Geoffrey BAILLEUL - Cyrielle GOUR-HERUBEL

Comité d'experts régionaux sollicités pour l'exercice d'évaluation : Yannick SALAVILLE FD14 / Geoffrey BAILLEUL FD27 / Fabien GOULMY FD50 / Jérôme JAMET FD61 / Ivan MIRKOVIC FD76 / Léa BOUCHET OFB / Thierry LEFEVRE AESN / Maxime ARCHERAY PNRBSN / Karine DESFRENNE AR des FD des HDF / Florian DESHAYES SEINORMIGR / Sylvain DUHAMEL CSLN

Observateur associé : Romain MATTON (ANBDD), OFB – Service Connaissance (Léa BOUCHET) et Unité spécialisée Migrateurs Normandie

Validation par le CSRPN de Normandie : avis favorable du 30/06/2026

Liste rouge régionale réalisée selon la méthodologie et la démarche UICN.



Référence à citer : BAILLEUL G., GOUR-HERUBEL C. 2026. *Liste rouge des poissons d'eau douce de Normandie. Évaluation des menaces selon la méthodologie de l'UICN. Association Régionale de Pêche de Normandie. 16 pages.*

Partenaires du projet :



Financement :



Contexte

En raison de leur position dans la chaîne alimentaire et de leurs exigences écologiques, **les poissons d’eau douce sont d’excellents indicateurs de la qualité des milieux aquatiques**.

L’état des communautés de poissons d’eau douce intègre directement de nombreuses composantes de la biodiversité aquatique et témoigne de manière indirecte de l’importance des pressions anthropiques exercées sur un cours d’eau sous toutes ses formes (pollutions, barrages, aménagement du territoire, régulation des débits, gestion des berges, etc.). Certaines espèces sont également très sensibles aux variables environnementales telles que les facteurs climatiques et peuvent donc être rapidement impactés par les changements globaux.

Les milieux aquatiques présents en Normandie sont riches en diversité et en espèces fragiles à forte valeur patrimoniale. C’est le cas des poissons migrateurs qui sont des espèces sentinelles dont la présence reflète la qualité de l’eau, des habitats et ainsi du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Leur protection assure ainsi une protection stratégique de tout un écosystème.

En l’état actuel des connaissances, **64 espèces de poissons fréquentent les cours d’eau Normands**. Parmi elles, 24 ont été introduites depuis les années 1500 et 40 sont considérées comme natives de nos rivières dont 14 sont des espèces amphihalines parmi lesquelles on retrouve les espèces de grands migrants tels que les **saumons**, les **anguilles**, les **aloses** ou les **truites de mer**.

Méthodologie de l’UICN

La méthodologie utilisée pour l’élaboration de cette liste rouge est celle proposée par l’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN France 2018) *Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées - Méthodologie de l’UICN & démarche d’élaboration. Seconde édition*. Paris, France.

Elle s’applique à toutes les espèces indigènes, non hybrides et non douteuses (au plan taxonomique notamment). Les espèces pour lesquelles la méthodologie ne peut pas s’appliquer sont qualifiées de « NA » pour « non applicable ». Il s’agit des espèces introduites ou erratiques sur le territoire considéré. Les autres espèces vont être évaluées et classées dans l’une des neuf catégories de la liste rouge en fonction de leur risque de disparition dans la région concernée.

Le classement des espèces selon la méthode de l’UICN s’opère sur la base de cinq critères d’évaluation :

- critère A : réduction de la population (mesurée sur 10 ans ou 3 générations) ;
- critère B : répartition géographique ;
- critère C : petite population et déclin ;
- critère D : population très petite ou restreinte ;
- critère E : analyse quantitative (sur 100 ans maximum) indiquant une probabilité d’extinction.

Il suffit qu’au moins un des critères soit rempli pour que l’espèce soit classée dans l’une des catégories de menace (CR, EN, VU). Quand plusieurs critères sont remplis, c’est celui proposant le critère de menace le plus élevé qui est retenu.

Cat.	Intitulé de la catégorie	
EX	Espèce éteinte au niveau mondial	Espèces disparues
EW	Espèce éteinte à l’état sauvage	
RE	Espèce disparue au niveau régional	
CR	Espèce en danger critique	Espèces menacées
EN	Espèce en danger	
VU	Espèce vulnérable	
NT	Espèce quasi menacée	Espèces à surveiller
LC	Espèce de préoccupation mineure	Espèces non menacées
DD	Espèce dont les données sont déficientes	

Catégories des menaces selon l’UICN.

Application de la méthode aux Poissons d'eau douce

La Liste rouge porte sur les « poissons d'eau douce », ce qui signifie qu'elle prend en compte toutes les espèces dont au moins une partie de leur cycle biologique peut s'effectuer en cours d'eau, dulçaquicole ou saumâtre (y compris les lamproies). Les amphihalins migrateurs sont donc des espèces évaluées dans la Liste rouge.

Les espèces introduites (volontairement ou naturellement) après 1500 et les espèces exotiques envahissantes (24 espèces au total) ont été exclues de cette liste.

Seules les espèces évaluées en 2013 dans le cadre de l'élaboration de la Liste Rouge des poissons d'eau douce de Haute-Normandie ou dont l'aire de répartition naturelle est présente en Normandie ont été considérées (40 espèces).

Impossibilité d'utilisation des critères C, D et E

Dans le cas de l'évaluation des poissons, les données recueillies permettent essentiellement l'utilisation des critères A et B, basés respectivement sur la réduction de la taille des populations (dans le passé et/ou le futur), et la répartition géographique. En effet les critères C, D et E n'ont pu être utilisés dans le cadre de la Liste rouge « poissons », car les données recueillies ne permettaient pas d'estimer les nombres d'individus matures (C et D), ni de produire une modélisation des probabilités d'extinction (E).

Choix des temps de génération

Pour l'élaboration de la Liste rouge des poissons d'eau douce de Normandie 2025, le choix a été fait de déterminer un temps de génération égal à **3 ans pour toutes les espèces non migratrices** (sauf pour la Lamproie de Planer et le Barbeau fluviatile dont le temps de génération est très long). **Pour les espèces migratrices**, elles ont été étudiées au cas par cas, et mises en cohérence avec les temps de génération choisis dans le cadre de la [Liste Rouge de Bretagne](#).

Tous les temps choisis ont été comparés à la bibliographie existante, notamment au travers de l'ouvrage « *Les poissons d'eau douce de France, 2020* » afin de vérifier qu'aucun choix ne soit aberrant.

Pour chaque espèce, les indicateurs calculés (zones d'occurrence et d'occupation, densités, fréquences de capture...) ont ensuite été confrontés aux seuils de ces critères afin de déterminer si l'espèce est menacée ou non.

Dans le cas où aucun des critères n'est rempli, l'espèce est classée en « Préoccupation mineure » (LC). Si une espèce est proche de valider au moins un des critères (tendance statistiquement significative d'un déclin ou d'une réduction de la répartition géographique), et qu'elle pouvait être amenée à être menacée si aucune mesure de gestion n'est prise, elle est classée en « Quasi menacée » (NT).

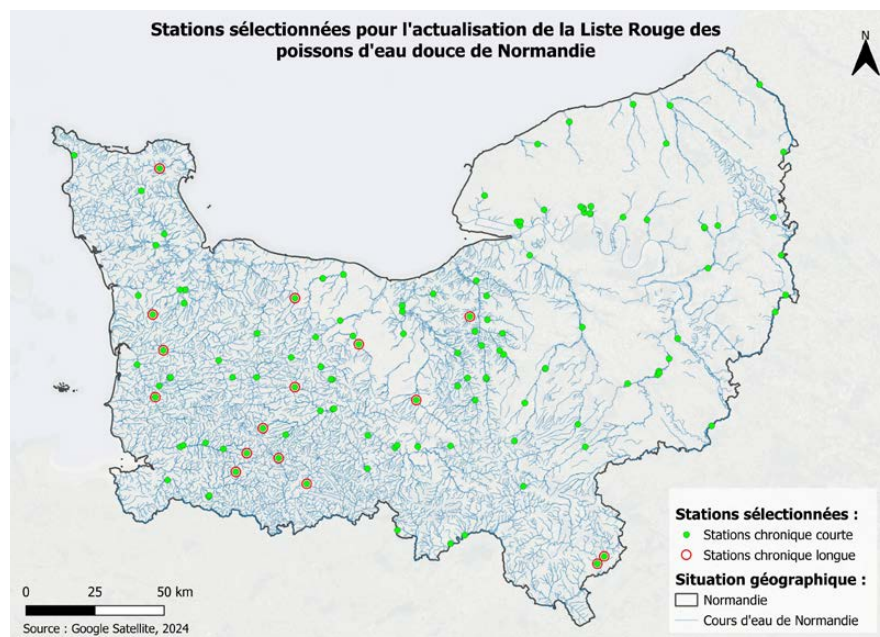
Les espèces pour lesquelles trop peu de données sont disponibles pour réaliser l'évaluation sont classées dans la catégorie « Données insuffisantes » (DD).

Pour pouvoir mener à bien cette analyse, il a été nécessaire de sélectionner les stations ayant des données fiables et suivies dans le temps.

Une série de critères a été appliquée, notamment en fonction de la fréquence des suivis réalisés sur les stations. Deux approches ont été adoptées :

- **Stations chronique courte** : stations suivies au moins une fois sur les cinq dernières années et une fois les cinq années précédentes pour les espèces dont le temps de génération est inférieur à quatre ans (130 stations retenues).
- **Stations chronique longue** : stations suivies entre 1990 et 2024 avec des relevés tous les trois ans au maximum (16 stations retenues).

Cette sélection permet alors de garantir une bonne répartition spatiale des stations sur le territoire.



Origine des données et des informations analysées

Pour l'élaboration de cette liste rouge, les données ont pu être collectées auprès des 5 fédérations départementales de pêche de Normandie, et complétées par des données issues d'un appel à contribution lancé par l'ANBDD auprès de ses partenaires et d'un export des données publiques provenant d'ODIN et de l'INPN.

Une fois collectées, les données ont été homogénéisées après plusieurs étapes de traitement (regroupement des protocoles identiques, ajout du code espèce, création d'un code unique par station et par ligne, suppression des doublons et des données erronées ou incomplètes) et ont été regroupées dans un fichier unique.

Ce fichier, d'abord très volumineux avec plus de 2 millions de lignes de données, une fois nettoyé et optimisé représente, **pour les 40 espèces évaluables, 86 629 lignes de données recueillies entre 1991 et 2024.**



Inventaire
National du
Patrimoine
Naturel



Faune
France



Agir pour
la biodiversité



Nous remercions ces structures qui ont accepté de mettre à disposition leurs données et **nous n'oublions pas l'ensemble des observateurs salariés ou bénévoles qui collectent des données et qui les mettent à disposition** d'une structure référente.

Que chacune de ces personnes voit, dans la réalisation de cette liste rouge, un usage efficace de ses contributions.

Photo : Stéphane DELPEYROUX.

Trois grands enjeux de conservation pour les poissons normands

Les résultats obtenus dans cette liste rouge régionale confirment que les espèces les plus vulnérables demeurent principalement les poissons migrateurs, les espèces dépendantes des annexes hydrauliques et les espèces spécialisées des grands cours d'eau (constats déjà établis, en 2013, lors de l'élaboration de la Liste rouge des poissons de Haute-Normandie).

1 Les migrants amphihalins : un patrimoine exceptionnel mais fortement fragilisé

Les poissons migrants amphihalins constituent le principal enjeu de conservation mis en évidence par cette Liste rouge. **Grande Alose** (*Alosa alosa*), **Alose feinte** (*Alosa fallax fallax*), **Anguille européenne** (*Anguilla anguilla*), **Lamproie marine** (*Petromyzon marinus*), **Saumon atlantique** (*Salmo salar*), **Éperlan d'Europe** (*Osmerus eperlanus*) et **Truite de mer** (*Salmo trutta trutta*) réalisent une partie de leur cycle biologique en mer et l'autre en eau douce. Leur maintien dépend directement de la qualité des habitats mais également de la libre circulation entre les milieux marins et continentaux.

2 Les annexes hydrauliques : des habitats essentiels en régression

Le second enjeu concerne les espèces associées aux annexes hydrauliques, aux bras morts, aux zones humides alluviales et aux milieux lenticques connectés aux cours d'eau.

Le **Brochet** (*Esox lucius*) constitue un excellent indicateur du fonctionnement de ces milieux. Bien que les données disponibles n'aient pas permis de conclure de manière robuste sur son statut régional, les experts réunis dans le cadre du comité d'évaluation constatent une diminution des captures, une baisse du nombre de géniteurs et de juvéniles observés sur les frayères ainsi qu'une dégradation continue des habitats de reproduction. La déconnexion progressive des annexes hydrauliques, la réduction des durées d'inondation et l'artificialisation des vallées apparaissent aujourd'hui comme des facteurs limitants majeurs.

La **Bouvière** (*Rhodeus amarus*) est également concernée par cette problématique. Espèce inféodée aux eaux lentes et aux habitats alluviaux fonctionnels, elle dépend de la présence de moulins d'eau douce indispensables à sa reproduction. Son classement en catégorie VU traduit ainsi la fragilisation progressive des annexes hydrauliques et des habitats lenticques connectés aux cours d'eau.

3 Les espèces d'eaux fraîches face au changement climatique et aux pollutions diffuses

Le troisième enjeu concerne les espèces rhéophiles d'eaux fraîches, représentées notamment par la **Truite de rivière** (*Salmo trutta fario*), la **Truite de mer** (*Salmo trutta trutta*), le **Chabot commun** (*Cottus gobio*) ou encore le **Vairon** (*Phoxinus phoxinus*). Ces espèces dépendent d'eaux fraîches et bien oxygénées, de substrats fonctionnels et de frayères peu colmatées.

Leur situation résulte probablement de l'action combinée de plusieurs pressions : hausse de la température de l'eau, modification des régimes hydrologiques, colmatage des substrats, altérations hydromorphologiques et dégradation de la qualité physico-chimique. Dans un territoire fortement marqué par les activités agricoles, les pollutions diffuses (nitrates, phosphore, matières en suspension ou produits phytosanitaires) constituent également des facteurs susceptibles de fragiliser ces espèces, même si leur contribution respective demeure difficile à quantifier à l'échelle régionale.

La Normandie présente par ailleurs une forte diversité hydro-géologique. Les bassins crayeux de l'est, alimentés par les nappes du Bassin parisien, offrent des débits relativement stables et des eaux fraîches particulièrement favorables à la **Truite de mer** (*Salmo trutta trutta*). Les bassins du Massif armoricain, à l'ouest, présentent des écoulements plus rapides, des substrats plus grossiers et des régimes hydrologiques plus contrastés historiquement favorables au **Saumon atlantique** (*Salmo salar*). Cette complémentarité contribue largement à la richesse piscicole régionale mais engendre également des vulnérabilités différentes selon les territoires.

Les menaces qui pèsent sur ce groupe taxonomique

La qualité physico-chimique

Le groupe de pression lié à la qualité physico-chimique concerne les rejets polluants (ponctuels et diffus), la présence de plans d'eau et les modifications thermiques, qui affectent les milieux aquatiques. Les rejets ponctuels proviennent principalement des eaux usées et des activités industrielles, tandis que les rejets diffus sont liés au ruissellement agricole et urbain. Sur le bassin Seine-Normandie, l'état écologique des cours d'eau s'est nettement dégradé entre 2019 et 2025. Par ailleurs, les plans d'eau proches des cours d'eau perturbent les écosystèmes piscicoles en augmentant la température, en altérant la qualité de l'eau, en réduisant les débits et en favorisant l'introduction d'espèces concurrentes ou exotiques.

Hydromorphologie et ripisylve

L'hydromorphologie est essentielle au bon fonctionnement écologique des cours d'eau, car elle conditionne la diversité des habitats et la biodiversité. Les aménagements physiques perturbent la dynamique naturelle des cours d'eau, réduisent les zones de reproduction et nuisent à la continuité écologique, contribuant à la dégradation de leur état, notamment sur le bassin Seine-Normandie. La ripisylve, étroitement liée à l'hydromorphologie, joue un rôle clé dans la stabilité des berges, la régulation thermique et l'offre d'habitats. Dégradée, elle accentue les déséquilibres. Ensemble, hydromorphologie et ripisylve sont indispensables à la santé des hydrosystèmes.

Continuité et obstacles à l'écoulement

La Normandie compte près de 5 000 obstacles à l'écoulement (4 943 ouvrages recensés), soit environ un ouvrage tous les trois kilomètres de cours d'eau, dont près de la moitié n'ont plus d'usage (ANBDD, 2021).

Cette fragmentation limite l'accès aux frayères, modifie les écoulements et réduit la fonctionnalité des habitats. Leur impact est d'autant plus marqué que leur hauteur est élevée, certains obstacles suffisent à eux seuls à bloquer totalement la migration des poissons migrateurs. Pour certaines espèces comme les aloses ou les lamproies, un seul obstacle mal positionné peut suffire à compromettre l'accès à plusieurs dizaines de kilomètres d'habitats favorables.



Photo : Adrien BARAULT.

Les espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes, animales comme végétales, présentes dans les cours d'eau perturbent les écosystèmes en concurrençant les espèces locales, en modifiant les habitats et en dégradant la biodiversité. Leur gestion est indispensable pour préserver l'équilibre écologique des rivières.

Qualité de l'habitat piscicole et rôle des habitats thermiques

La qualité de l'habitat piscicole dépend des paramètres physico-chimiques de l'eau, de la diversité des écoulements et des conditions thermiques. Le changement climatique altère le régime thermique des rivières, réduisant les habitats favorables, en particulier pour les espèces sensibles comme les salmonidés. Les refuges thermiques jouent un rôle clé pour la survie des poissons mais sont encore insuffisamment pris en compte, ce qui rend nécessaire leur intégration dans les diagnostics et les projets de restauration.

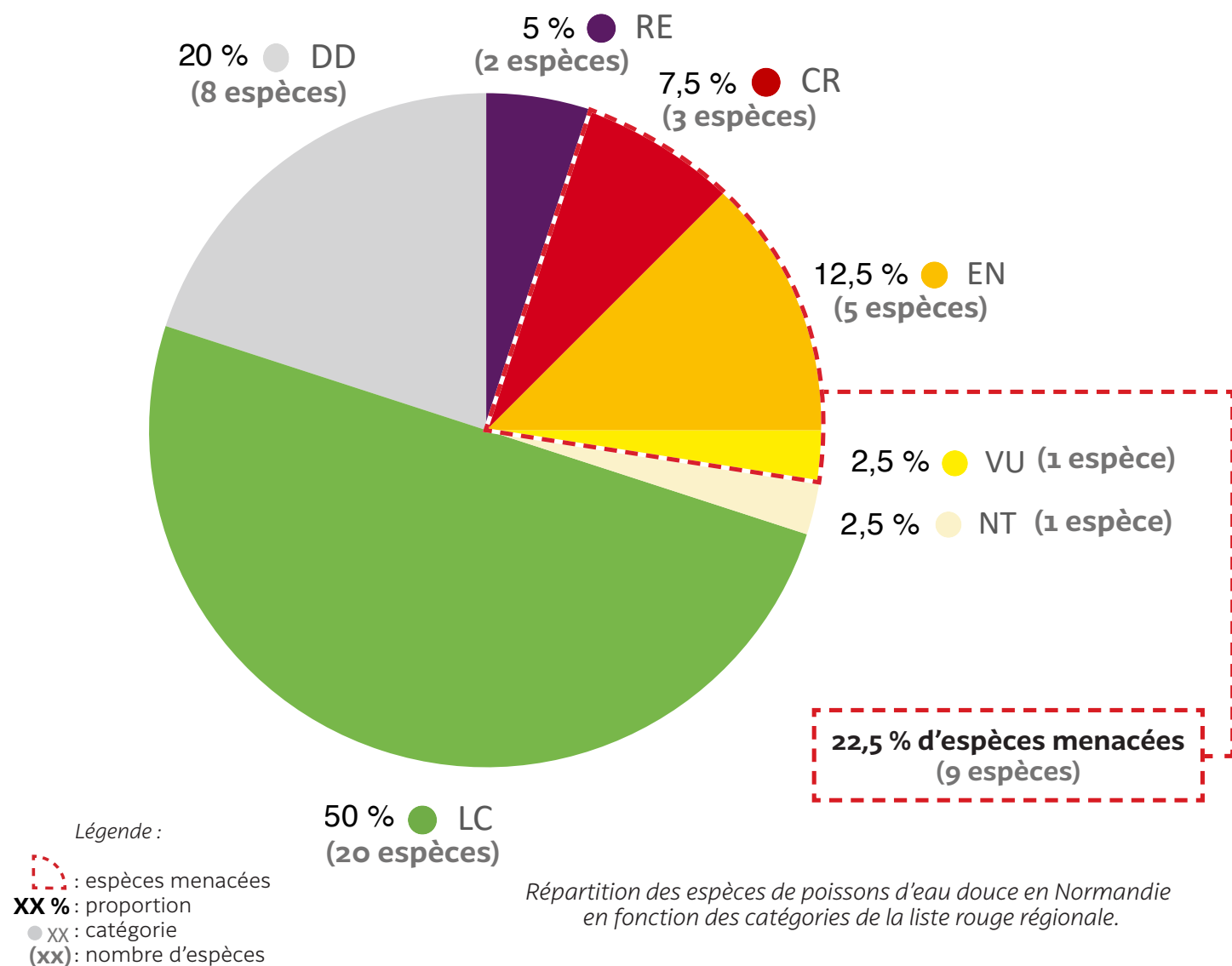
Résultats

Sur les 64 espèces de poissons d'eau douce connues dans la région, 40 espèces ont été évaluées.

24 espèces n'ont pas été soumises au processus d'évaluation pour cause de méthodologie non applicable (NA) car il s'agit d'espèces introduites dans les cours d'eau normands, comme l'**Omble chevalier** (*Salvelinus alpinus*), le **Blageon** (*Telestes souffia*), le **Silure glane** (*Silurus glanis*) ou le **Carassin doré** (*Carassius auratus*). Certaines étant désormais classées comme espèces exotiques envahissantes telles le **Poisson chat** (*Ameiurus melas*), la **Perche soleil** (*Lepomis gibbosus*) ou le **Pseudorasbora** (*Pseudorasbora parva*).

Sur les 40 espèces évaluées, 9 sont considérées comme menacées de disparition à l'échelle régionale (catégories CR, EN et VU), soit 22,5 % des espèces évaluées. Deux espèces sont considérées comme disparues de Normandie : l'**Esturgeon européen** (*Acipenser sturio*) et la **Lote** (*Lota lota*). Une espèce est classée quasi menacée (NT), 20 espèces sont considérées en préoccupation mineure (LC), soit la moitié des espèces évaluées, et 8 espèces (20 %) demeurent classées en catégorie « Données insuffisantes » (DD).

Les résultats montrent que les espèces les plus menacées appartiennent majoritairement à des groupes écologiques particulièrement exigeants. Parmi les espèces classées en danger critique d'extinction (CR) figurent l'**Anguille européenne** (*Anguilla anguilla*), la **Lamproie marine** (*Petromyzon marinus*) et le **Saumon atlantique** (*Salmo salar*). Cinq espèces sont classées en danger (EN) : la **Grande Alose** (*Alosa alosa*), l'**Alose feinte** (*Alosa fallax fallax*), l'**Éperlan d'Europe** (*Osmerus eperlanus*), la **Truite de rivière** (*Salmo trutta fario*) et la **Truite de mer** (*Salmo trutta trutta*). La **Bouvière** (*Rhodeus amarus*) est classée vulnérable (VU) tandis que la **Vandoise commune** (*Leuciscus leuciscus*) est considérée comme quasi menacée (NT).



Les poissons migrateurs amphihalins concentrent l'essentiel des enjeux de conservation identifiés. Ils représentent à eux seuls 8 des 11 espèces disparues ou menacées de Normandie, soit près de 73 %. Cette surreprésentation confirme leur forte sensibilité à la fragmentation des cours d'eau, à la dégradation des habitats de reproduction et aux altérations de la qualité des milieux aquatiques.

Certaines espèces illustrent particulièrement les tendances observées. La **Grande Alose** (*Alosa alosa*) présente un déclin moyen estimé à 41 % et n'est plus observée que sur trois bassins versants normands. La Lamproie marine présente quant à elle un déclin de 92 % des effectifs suivis sur le réseau STACOMI. Cette tendance est corroborée par une diminution de 67 % des observations sur le réseau régional de stations fixes et par la disparition de l'espèce sur plusieurs bassins historiquement occupés, notamment celui de la Vire. La situation des salmonidés apparaît également préoccupante. Les analyses réalisées mettent en évidence une diminution de 48 % des observations de **Truite de rivière** (*Salmo trutta fario*) sur la période étudiée, dans un contexte de hausse de la thermie, de colmatage des frayères et d'altérations locales de la qualité de l'eau.

À l'inverse, plusieurs espèces relativement ubiquistes ou encore largement réparties conservent un statut favorable. C'est notamment le cas du **Chevesne commun** (*Squalius cephalus*), du **Vairon** (*Phoxinus phoxinus*), de la **Perche commune** (*Perca fluviatilis*), du **Chabot commun** (*Cottus gobio*) ou encore de la **Lamproie de Planer** (*Lampetra planeri*). Leur classement en préoccupation mineure ne signifie toutefois pas l'absence de pressions locales, notamment sur les secteurs soumis au colmatage, aux pollutions diffuses ou aux modifications hydromorphologiques.

Les résultats obtenus confirment en grande partie les constats déjà établis lors de la Liste rouge des poissons de Haute-Normandie publiée en 2013. Les espèces les plus vulnérables demeurent principalement les poissons migrateurs, les espèces dépendantes des annexes hydrauliques et les espèces spécialisées des grands cours d'eau.

L'un des principaux enseignements de cette Liste rouge concerne les lacunes de connaissance qui subsistent à l'échelle régionale. Avec 8 espèces classées en catégorie DD, soit 20 % des espèces évaluées, l'amélioration de la connaissance apparaît comme un enjeu majeur pour les futures actualisations.

Ces lacunes concernent notamment plusieurs espèces fréquentant les plans d'eau, les milieux lenticques ou certains secteurs estuariens. Le cas du Brochet est particulièrement emblématique : espèce patrimoniale et indicatrice du fonctionnement des zones humides alluviales, son évaluation demeure limitée par le manque de données disponibles sur les plans d'eau, les annexes hydrauliques et certains habitats de reproduction.

Au-delà de l'évaluation du risque de disparition, cette Liste rouge constitue ainsi un outil d'identification des priorités futures de suivi, de connaissance et de conservation des poissons d'eau douce normands.



La Dives, proche de son estuaire.



Photo : Laurent MADELON.

RE

Esturgeon européen

Acipenser sturio (Linnaeus, 1758)

Autrefois largement répandu dans les grands fleuves de Normandie, notamment la Seine et l'Orne, l'Esturgeon européen a aujourd'hui disparu de la région. Ce poisson anadrome benthique, caractérisé par une longévité exceptionnelle et une maturité sexuelle tardive, fréquente le milieu marin mais dépend des cours d'eau pour sa reproduction. La migration printanière vers les fleuves et la ponte sur des fonds graveleux profonds rendent l'espèce particulièrement sensible aux obstacles à la continuité écologique et à la dégradation des habitats. La surpêche historique, la construction de barrages, la pollution et l'artificialisation des estuaires ont entraîné un effondrement dramatique des populations. En Normandie, l'espèce n'a plus été observée depuis 1984. Au regard de cette situation critique, l'Esturgeon européen est classé « disparu » au niveau régional (RE).



CR

Saumon atlantique

Salmo salar (Linnaeus, 1758)

Présent dans plusieurs cours d'eau côtiers de Normandie, essentiellement bas-normands, tels que la Sée, la Sélune, la Sienne, la Vire ou l'Orne, le Saumon atlantique est un poisson anadrome emblématique des rivières bien connectées à la mer. Après une phase de croissance en milieu marin, les adultes effectuent une migration automnale vers l'amont des rivières et les frayères afin de s'y reproduire. Les juvéniles séjournent ensuite un à deux ans en eau douce avant la dévalaison. Malgré sa capacité de nage et d'orientation remarquable, l'espèce est fortement impactée par les obstacles à la migration, la dégradation des frayères, l'élévation de la température de l'eau, la récurrence des faibles débits (estivaux ou automnaux) et la pression de pêche.

En Normandie, les populations sont suivies et font l'objet de mesures de gestion, mais restent fragiles. À l'échelle régionale, l'espèce est considérée en « danger critique » (CR).



Photo : Florian BONNAIRE.

CR

Lamproie marine

Petromyzon marinus (Linnaeus, 1758)

Espèce anadrome primitive dépourvue de mâchoires, la Lamproie marine fréquente les grands fleuves et rivières côtières normandes, notamment la Seine, l'Orne, la Vire et la Sée. Après une phase adulte en mer, durant laquelle elle vit en parasite de poissons ou de mammifères marins, elle migre au printemps vers les eaux douces pour se reproduire. Les larves, appelées ammocètes, vivent enfouies plusieurs années dans les sédiments fins des cours d'eau. Le cycle de vie long et complexe de l'espèce la rend particulièrement vulnérable aux perturbations des habitats. Les barrages, la dégradation des zones de reproduction et la pollution constituent les principales menaces pesant sur ses populations. En Normandie, la Lamproie marine est considérée comme en « danger critique » (CR).

Détail de la bouche. Photo : Germain SANSON.





Photo : Laurent MADELON.

EN

Truite de rivière

Salmo trutta (Linnaeus, 1758)

La Truite de rivière, forme sédentaire de *Salmo trutta*, est largement répandue dans les cours d'eau frais, bien oxygénés et de bonne qualité de Normandie, en particulier dans les têtes de bassin et les secteurs amont. Espèce carnivore à forte variabilité morphologique, elle dépend étroitement de la qualité des habitats aquatiques et des substrats graveleux pour sa reproduction automnale-hivernale. Les alevins sont particulièrement sensibles aux modifications du milieu. La Truite de rivière subit localement les effets du réchauffement de l'eau, du colmatage des frayères et de la pollution, entraînant une fragilisation de certaines populations normandes.

En Normandie, la Truite de rivière est considérée comme « en danger » (EN).



Photo : Rémi LETONDOT.

VU

Bouvière - *Rhodeus amarus* (Bloch, 1782)

Petit cyprinidé discret, la Bouvière est inféodée aux milieux calmes des plaines alluviales normandes, où elle occupe préférentiellement les annexes hydrauliques connectées aux cours d'eau principaux.

Cette espèce peu mobile vit dans des eaux peu profondes, riches en végétation et abritant des moules d'eau douce, indispensables à son cycle de reproduction. Au printemps, les œufs sont pondus exclusivement dans la cavité palléale des unionidés vivants, rendant la Bouvière particulièrement dépendante du bon fonctionnement écologique des plaines alluviales.

La déconnexion des annexes fluviales, l'artificialisation des berges et la disparition des moules hôtes constituent les principales menaces pesant sur l'espèce. En Normandie, la Bouvière est considérée comme « vulnérable » (VU).



Photo : FD27.

NT

Vandoise commune

Leuciscus leuciscus (Linnaeus, 1758)

La Vandoise commune est un poisson grégaire des rivières de taille moyenne à courant modéré, bien représentées en Normandie. Espèce rhéophile et omnivore à tendance insectivore, elle fréquente les zones bien oxygénées et les radiers. La reproduction a lieu au printemps, avec une ponte sur substrats graveleux peu profonds. Globalement tolérante, la Vandoise reste néanmoins sensible à l'altération des habitats, aux modifications hydromorphologiques et aux obstacles perturbant l'écoulement.

La Vandoise fait partie de la liste des espèces à protéger dans le Décret n° 2008-283 du 25 mars 2008 relatif aux frayères et aux zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole.

Bien que les données géographiques permettraient un classement « en danger », celui-ci semble trop fort au regard de la situation sur le terrain et de l'augmentation de la fréquence de capture et du nombre d'observations. L'espèce est donc considérée « quasi menacée » (NT) à l'échelle de la Normandie.



Photo : Germain SANSON.

LC

Chabot commun

Cottus gobio (Linnaeus, 1758)

Espèce benthique et strictement sédentaire, le Chabot commun occupe les rivières fraîches et bien oxygénées de Normandie. Dépourvu de vessie natatoire, il vit en contact étroit avec le fond, se dissimulant sous les pierres et se nourrissant principalement d'invertébrés aquatiques. La reproduction a lieu au printemps, le mâle assurant la garde des œufs déposés sous les blocs.

Très sensible à la pollution et à l'envasement, le Chabot est un bon indicateur de la qualité des milieux aquatiques. Bien que classé en « préoccupation mineure » (LC), la dégradation locale des habitats peut entraîner des régressions ponctuelles.



Photo : Laurent MADELON.

DD

Brochet - *Esox lucius* (Linnaeus, 1758)

Grand prédateur emblématique des milieux aquatiques de Normandie, le Brochet fréquente les rivières lentes, les étangs et les zones humides. Espèce solitaire et territoriale, il se caractérise par un corps allongé adapté à la chasse par embuscade. La reproduction a lieu très précocement, dès la fin de l'hiver, dans les zones inondées riches en végétation, indispensables au succès de la ponte.

Si les populations de Brochet marquent une tendance à la diminution en cours d'eau, les données ne sont pas connues pour les populations présentes en plans d'eau.

A ce titre, il n'était donc pas fondé de classer l'espèce sur la base de données incomplètes, d'où son classement en (DD).

Néanmoins, la disparition des zones humides, annexes hydrauliques des cours d'eau et la pollution entraînent localement un déclin constaté de ses populations en Normandie.

Liste rouge UICN des poissons d'eau douce de Normandie

Nom scientifique	Nom commun	Catégories UICN	Critères UICN retenus
<i>Acipenser sturio</i>	Esturgeon européen	RE	
<i>Lota lota</i>	Lote	RE	
<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille européenne	CR	A2b
<i>Petromyzon marinus Linnaeus</i>	Lamproie marine	CR	A2a
<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique	CR	A4a
<i>Alosa alosa</i>	Grande Alose	EN	A2a
<i>Alosa fallax fallax</i>	Alose feinte	EN	A2a
<i>Osmerus eperlanus</i>	Eperlan d'Europe	EN	A2ab
<i>Salmo trutta fario</i>	Truite de rivière	EN	A4a
<i>Salmo trutta trutta</i>	Truite de mer	EN	A4a
<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	VU	B1ab(i,ii,v)c(iv)
<i>Leuciscus leuciscus</i>	Vandoise commune	NT	pr. A2b
<i>Abramis brama</i>	Brème commune	LC	
<i>Alburnoides bipunctatus</i>	Spiralin	LC	
<i>Alburnus alburnus</i>	Ablette	LC	
<i>Barbatula barbatula</i>	Loche franche	LC	
<i>Barbus barbus</i>	Barbeau fluviatile	LC	
<i>Blicca bjoerkna</i>	Brème bordelière	LC	
<i>Cobitis taenia</i>	Loche épineuse	LC	
<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun	LC	
<i>Cyprinus carpio</i>	Carpe commune	LC	
<i>Gasterosteus aculeatus</i>	Epinoche	LC	
<i>Gobio gobio</i>	Goujon	LC	
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	LC	
<i>Leuciscus burdigalensis</i>	Vandoise rostrée	LC	
<i>Perca fluviatilis</i>	Perche commune	LC	
<i>Phoxinus phoxinus</i>	Vairon	LC	
<i>Pungitius pungitius</i>	Epinochette	LC	
<i>Rutilus rutilus</i>	Gardon	LC	
<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	Rotengle	LC	
<i>Squalius cephalus</i>	Chevesne commun	LC	
<i>Tinca tinca</i>	Tanche	LC	
<i>Chelon auratus</i>	Mulet doré	DD	
<i>Chelon labrosus</i>	Mulet lippu	DD	
<i>Chelon ramada</i>	Mulet porc	DD	
<i>Esox lucius</i>	Brochet	DD	
<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie de rivière	DD	
<i>Mugil cephalus</i>	Mulet à grosse tête	DD	
<i>Platichthys flesus</i>	Flet européen	DD	
<i>Pomatoschistus minutus</i>	Gobie buhotte	DD	

Légende :

- RE: Espèce disparue au niveau régional
 - CR: Espèce en danger critique
 - EN: Espèce en danger
 - VU: Espèce vulnérable
 - NT: Espèce quasi menacée
 - LC: Espèce de préoccupation mineure
 - DD: Espèce dont les données sont déficientes
- : espèces menacées



La Risle dans le secteur de Rugles (27).

Références bibliographiques

ANBDD., 2022. – *État des populations des poissons d'eau douce en Normandie.*, 28 p.
www.anbdd.fr/publication/les-poissons-deau-douce-de-normandie/

ANBDD., 2022. – *État des populations des poissons migrateurs en Normandie.*, 28 p.
www.anbdd.fr/publication/les-poissons-migrateurs-de-normandie/

ANBDD., 2021. – *Fragmentation des cours d'eau en Normandie.*, 24 p.
<https://www.anbdd.fr/wp-content/uploads/2021/06/Fragmentation-cours-d-eau-WEB-juin2021.pdf>

Comité français de l'UICN., 2018. – *Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées – Méthodologie de l'UICN et démarches d'élaboration.* Seconde édition. Paris, France.

Keith P. (ed.), Poulet N. (ed.), Denys G. (ed.), Changeux Thomas (ed.), Feunteun E. (ed.), Persat H. (ed.), 2020. – *Les poissons d'eau douce de France.* Mèze (FRA) ; Paris : Biotope ; MNHN, 703 p. (Inventaires et Biodiversité)

La liste rouge régionale des poissons d'eaux douces de Bretagne 2025 (en ligne), consultable sur : https://www.researchgate.net/publication/395572528_La_liste_rouge_regionale_des_poissons_d_eaux_douces_de_Bretagne_2025

OBHN., 2013. – *Liste rouge des poissons d'eau douce de Haute-Normandie*
https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/poissons_d_eau_douce.pdf



Jeune truite fario. Photo : Eloise BELLAMY.

STRUCTURE PRODUCTRICE :



À l'échelle de la Normandie, les cinq Fédérations encadrent 139 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) réparties sur l'ensemble des cours d'eau et/ ou plans d'eau de la Normandie et représentent plus de **46 000 pêcheurs**.

L'Association Régionale des Fédérations départementales des associations agréées de Pêche et de protection du milieu aquatique de la région Normandie, qui regroupe ces 5 fédérations départementales, a pour objet d'assurer la concertation entre les structures membres et la coordination de leurs actions au niveau de la Région Normandie.

PUBLICATION :



L'**Agence Normande de la Biodiversité** et du Développement Durable a pour ambition de contribuer à la reconquête de la biodiversité normande. Pour cela, elle se positionne en facilitateur et mobilise des acteurs régionaux aux profils divers (collectivités, entreprises, gestionnaires d'espaces naturels, etc.).

Pour répondre à cette mission, l'agence normande de la biodiversité est structurée en 3 pôles :

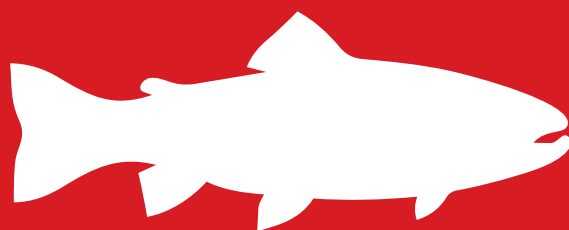
- **Connaissance**, dont le but est de développer et partager la connaissance sur la biodiversité normande.
- **Reconquête**, en animant des réseaux d'acteurs et en favorisant l'émergence de projets.
- **Valorisation**, en produisant des médias permettant la généralisation des bonnes pratiques régionales.

Crédit photo couverture (saumon atlantique) : Adrien BARAULT.

Photo 4^e de couverture : Alexandre DUDOUBLE.



Liste rouge réalisée avec le soutien financier de l'Union Européenne



Juin 2026

